

## Séance ordinaire du 7 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, et le 7 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

**Présents :** MM. SALLET Jacques - CAVILLON Hervé - JOLY Christian - TATON Pascal -  
Mmes BOYER Frédérique - JOSSERAND Yolande - JOUVENT Claire - LETOURNEAU Adeline -  
PACCOUD Karine - PERRETANT Delphine

**Excusés :** VÉLON Guillaume (pouvoir BOYER Frédérique) - CHUNIAUD Roland

**Absent:**

Mme LETOURNEAU Adeline a été nommée secrétaire de séance.

---

Ordre du jour :

1. Rythmes scolaires : Retour à la semaine de 4 jours.
2. Avenant contrat SPA Mâcon.
3. Demande photocopies et vin d'honneur pour Ronde des 3 moulins.
4. Demande de local Comité des fêtes.
5. Recensement 2018.
6. Renouvellement du tracteur.
7. Projet cœur de village.
8. Coupure de l'éclairage public.
9. Bulletin municipal.
10. Cérémonie des vœux 2018.
11. Calendrier des réunions 2018.
12. Questions et informations diverses

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. le Maire

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité puis M. le Maire ouvre la séance.

---

Ajout d'un point non mis à l'ordre du jour, mais qui sera traité en début de séance : décision modificative autres charges de gestion courante.

Objet de la délibération

Décision modificative autres charges de gestion courante

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le chapitre 065 Autres charges de gestion courante et ses articles 6531 Indemnités et 6533 Cotisations retraites inscrits au budget 2017 ne sont pas suffisamment approvisionnés pour couvrir le montant versé au mois de décembre 2017.

Il propose :

- de prendre des crédits prévus au chapitre 011 charges à caractères général article 60636 Vêtements de travail, ce dernier ayant un budget de 2 600 € pour un montant dépensé à ce jour de 911,85 €.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité de prélever les crédits nécessaires sur l'article 60636 du chapitre 011 Vêtements de travail,

- donne son accord pour passer les écritures suivantes :

CREDITS A OUVRIR							
SENS	SECTION	Chap.	Article	Op.	Cpt. Anal.	Montant	Objet
Dépense	Fonctionnement	65	6533		NON AFPEC	570,00	COTISATIONS RETRAITE
Dépense	Fonctionnement	65	6531		NON AFPEC	30,00	INDEMNITES
Total						600,00	

  

CREDITS A REDUIRE							
SENS	SECTION	Chap.	Article	Op.	Cpt. Anal.	Montant	Objet
Dépense	Fonctionnement	011	60636		NON AFPEC	-600,00	VETEMENTS DE TRAVAIL
Total						-600,00	

- autorise le Maire à signer la présente décision modificative ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

\_\_\_\_\_

Objet de la délibération

Rythmes scolaires : Retour à la semaine de 4 jours

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à réorganiser la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours. Cette demande doit être accompagnée d'une délibération du Conseil d'école lors d'une réunion extraordinaire, d'une délibération du Conseil Municipal, du SIVOS et d'une demande du Maire et retournées avant le 22 décembre 2017. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'avis favorable du conseil d'école extraordinaire en date du 30 novembre 2017 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours pour l'école de Saint-Jean-sur-Reyssouze,

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité de rétablir la semaine à 4 jours à partir de la rentrée 2018,
- propose une nouvelle organisation du temps scolaire pour l'école primaire de Saint-Jean-sur-Reyssouze comme suit :

Lundi : 8 h50 à 12h00 et 13h30 à 16h20

Mardi : 8 h50 à 12h00 et 13h30 à 16h20

Jeudi : 8 h50 à 12h00 et 13h30 à 16h20

Vendredi : 8 h50 à 12h00 et 13h30 à 16h20

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

M. le Maire ajoute qu'il a reçu un courrier du Syndicat de la Reyssouze l'informant de la participation des classes de CE1 – CE2 à une journée sur le terrain avec prise en charge des transports.

---

Objet de la délibération  
Avenant contrat SPA Mâcon

Monsieur le Maire expose que les articles L 211-11 et L 211-24 à L 211-26 du code rural et de la pêche maritime donne obligation aux communes de disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

Il rappelle que la commune a signé un contrat avec la SPA de Mâcon, en 2015, pour la prise en charge de cette fourrière. Un avenant portant révision du tarif d'hébergement pour l'année 2018 a été reçu le 27 novembre 2017.

Le tarif proposé est de 0.85 € par habitant au lieu de 0,80 € actuellement. M. le Maire précise que ce tarif comprend le transport de l'animal.

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 211-11 et L 211-24 à L 211-26,

Considérant l'obligation d'avoir un service de fourrière sur la commune,

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité la signature de l'avenant au contrat fourrière pour l'année 2018 au tarif de 0,85 € par habitant,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

---

Objet de la délibération

Demande photocopies et vin d'honneur pour Ronde des 3 moulins.

Monsieur le Maire lit la demande de l'association Ain'Pact 3 moulins pour la prise en charge de photocopies et du vin d'honneur de la Ronde des 3 moulins 2018 qui aura lieu le dimanche 27 mai. Il rappelle que la Ronde des 3 moulins est une manifestation sportive organisée par l'association Ain'Pact 3 moulins en collaboration avec les comités des fêtes et les communes de Mantenay-Montlin et de Servignat.

Chaque commune, à tour de rôle, tous les 3 ans, finance les photocopies et le vin d'honneur de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte à 1 voix contre et 10 pour de financer les photocopies et le vin d'honneur de l'édition 2018 de la Ronde des 3 moulins.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

---

Objet de la délibération

Demande de local Comité des fêtes.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la Présidente du comité des fêtes pour la mise en place d'un verrou à l'accès du local mis à disposition du comité des fêtes et de l'association Ain'Pact 3 moulins.

La majeure partie du matériel du comité des fêtes est aujourd'hui stocké chez un membre de l'association. Cette personne devant déménager, le comité des fêtes envisage de rapatrier le matériel dans le local collectif qui n'offre pas de moyen pour en limiter l'accès.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité de sécuriser l'accès au local mis à disposition du comité des fêtes et de l'association Ain'Pact 3 moulins en installant une nouvelle serrure,
- accepte à l'unanimité d'autoriser la mise en place d'un boîtier digicode pour ranger la clé du local,
- accepte à l'unanimité de communiquer le code d'accès à tous les présidents d'association, et de renouveler régulièrement ce code pour éviter une dispersion trop importante,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Objet de la délibération  
Recensement 2018.

Madame JOSSERAND explique que suite à la réunion d'information aux élus qui a eu lieu le 5 octobre 2017 à Péronnas, elle a participé à une réunion destinée aux coordonnateurs communaux le 14 novembre 2017 à Montrevel-en-Bresse.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du recensement de la population prévu du 18 janvier au 17 février 2018, deux agents recenseurs doivent être recrutés et qu'il convient de fixer leur rémunération.

Madame JOSSERAND lit l'offre d'emploi des agents recenseurs. Ils seront recrutés pour la période du 5 janvier 2018 au 17 février 2018 pour suivre les formations préalables, effectuer les tournées de repérage des logements, et bien entendu collecter les données auprès des habitants.

Mme JOSSERAND ajoute que plusieurs choix sont possibles pour fixer la rémunération :

- forfait sur la base du SMIC avec évaluation d'un volume horaire,
- rémunération au nombre de bulletins traités,
- montant fixe avec part variable en fonction des objectifs atteints.

Pour le district le plus important évalué à 220 foyers, il est proposé de porter la rémunération de base à 600 € avec une prime d'objectif de 100 € si 35 % des retours sont enregistrés par internet ou 200 € si 45 % des retours sont enregistrés par internet. Pour le second district, évalué à 180 foyers, la rémunération de base est fixée à 500 € avec les mêmes primes d'objectifs.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité de fixer la rémunération du 1<sup>er</sup> agent recenseur à 600 € avec possibilité de prime en fonction des objectifs atteints de 100 ou 200 €.

- accepte à l'unanimité de fixer la rémunération du second agent recenseur à 500 € avec possibilité de prime en fonction des objectifs atteints de 100 ou 200 €.

- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Mme JOSSERAND ajoute qu'une dotation sera versée à la commune. L'annonce concernant le recrutement sera mise en ligne sur le site internet, affiché en mairie et dans les commerces du village. Les candidatures avec CV devront être transmises avant le 15 décembre 2017.

---

Objet de la délibération  
Renouvellement du tracteur.

M. le Maire lit le dossier de consultation des entreprises établi par le groupe de travail pour le renouvellement du tracteur, avec reprise de l'ancien matériel.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un marché à procédure adaptée (MAPA) qui ne nécessite pas de publication particulière hormis la consultation d'au moins 3 fournisseurs. Il précise également qu'il s'agit d'un marché avec négociation.

M. le Maire précise que le dossier sera transmis le 15 décembre 2017 aux six fournisseurs ciblés pour un retour des propositions le 30 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité le cahier des charges et le règlement de consultation des entreprises pour l'achat d'un tracteur.

- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

---

### Projet cœur de village

M. le Maire informe l'assemblée que les remarques qui avaient été faites sur la précédente proposition ont été prises en compte et présente la nouvelle esquisse fournie par le CAUE de l'Ain.

Le CAUE de l'Ain a également fait des préconisations de rétrécissement de voies par création de chemins piétonniers et de places de stationnement, ainsi que d'aménagements d'aires de jeux et de terrain stabilisés et en herbe.

M. le Maire indique que la proposition sera transmise à Logidia pour discuter des modifications du projet. Une rencontre avec les communes ayant déjà lancé des projets similaires est également envisagée.

M. le Maire ajoute que l'association CONCORDIA qui organise des chantiers bénévoles a été contactée et sera rencontrée le 26 janvier 2018.

---

### Coupure de l'éclairage public

M. CAVILLON rappelle que le groupe de travail a effectué des essais de coupure de l'éclairage public. Différentes options sont à étudier, extinction totale du village, extinction des lampadaires mais pas de l'église...

Pour permettre une réflexion et une prise de décision sur les orientations choisies il est proposé de programmer des essais d'extinction de l'éclairage le jeudi 11 janvier 2018 à 20 h.

---

### Bulletin municipal

Mme JOSSERAND rappelle que le bulletin municipal sera produit par Espace copie. Des propositions de mise en page avec des photos du village et du fleurissement seront transmises à la société.

Mme JOSSERAND ajoute qu'elle continue à réceptionner des articles des différentes associations et est toujours en attente des données concernant la commune.

---

### Cérémonie des vœux 2018

M. le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 7 janvier 2018 à 10 heures à la salle des fêtes et qu'il convient de diffuser l'invitation.

---

## Calendrier des réunions 2018

M. le Maire propose d'arrêter les dates des prochain Conseil municipaux à savoir :

11 janvier, 15 février, 22 mars, 19 avril, 17 mai, 14 juin, 26 juillet, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 6 décembre.

---

Questions diverses :

Le Conseil Municipal a :

- Pris note :

\* du rapport de la commission sécurité du SDIS avec un avis défavorable et des travaux à prévoir,

\* suite à donner à la demande de prêt de la salle des fêtes de Mme LORNE Myrtille pour l'inauguration de la nouvelle épicerie,

\* devis de contrôle du parafoudre d'un montant de 247 € HT,

\* invitation lancement du livre "Bourg-en-Bresse, la belle rencontre",

\* invitation glorieuses de Bourg-en-Bresse,

\* invitation trophées des Maires de l'Ain,

\* invitation exposition "A portée de main" à Saint-Trivier-de-Courtes,

\* présentation du livre "À visages découverts" d'ALFA3A,

,

\* rapport annuel d'activité de l'AMF,

\* de l'invitation du Syndicat du Bassin versant de la Reyssouze à la présentation des futures réalisations et du premier bilan de l'action du Syndicat, le 5 décembre 2017 à 14 h 30,

\* du report du programme d'installation de la fibre optique au 1<sup>er</sup> semestre 2018

\* de la tenue de la prochaine séance le jeudi 11 janvier 2018 à 20 h 30 précédée de l'étude de l'éclairage public à 20 h 00.

---

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance.